**PROTOCOLE A METTRE EN OEUVRE EN CAS DE CRISE SANITAIRE**

Les mesures ci-après seront mise en œuvre en cas de déclenchement d’une crise sanitaire sur demande du chef du Groupement de Soutien Commissariat (GSC) ou son représentant sur le bon de commande de la prestation.

1. **Mesures de protection du personnel transporté**

* Application d’un dispositif en quinconce du personnel transporté,
* Rangée des sièges placée derrière le conducteur du VTCP condamnée,
* Rappel par un cadre des gestes barrières avant le départ,
* Port de masques en cas de transport de personnel asymptomatique, la fourniture des maques est à la charge du bénéficiaire,
* Lorsque les VTCP en sont équipés (cas des vecteurs de grand gabarit), montée systématique des personnels par la porte avant et descente obligatoire par la porte arrière,
* Lorsque les VTCP ne sont pas équipés de porte arrière, les personnels montant en premier doivent occuper les places arrières du car. Les personnels suivants s’installent progressivement vers les places avant. La sortie est pratiquée à l’inverse (personnels à l’avant sortant en premier),
* Dépose de tous les rideaux et autre dispositif occultant.

1. **Mesures de protection du conducteur**

* Port d’un masque anti-projection, la fourniture est à la charge du titulaire,
* Isolation du conducteur par une plaque de plexiglas ou une bâche transparente,
* Privilégier le lavage fréquent des mains à un port permanent de la même paire de gants qui portés au visage peut être source d’infection.

1. **Prescriptions de désinfection d’un véhicule**

A charge du titulaire avant chaque réalisation de prestations.

Il mettra en œuvre des désinfectants virucides conforme à la norme NF EN 14476 ou de l’eau de javel diluée à 0,5% (eau froide). Le personnel chargé du bio-nettoyage utilise des lingettes pré-imprégnées de désinfectant virucide ou du papier essuie-tout imprégnée de virucide ou d’eau de javel, ou du spray.

La désinfection est effectuée notamment sur :

* Barre de maintien,
* Sols et parois latérales, plafond,
* Sièges (assise, dossiers, accoudoirs, tablette),
* Ceintures de sécurité,
* Rideaux, le cas échéant,
* Instruments de conduite (volant, tableau de bord, « commodos », levier de vitesse),
* Circuit de climatisation/ventilation.

A l’issue le titulaire fournit le certificat de désinfection ci-après au chef du GSC ou son représentant pour signature et attestation du service fait.

**CERTIFICAT DE LAVAGE ET DE DESINFECTION POUR VEHICULE DE TRANSPORT EN COMMUN**

Je soussigné (Nom et raison sociale) :

Certifie que le véhicule immatriculé :

A été nettoyé le :

**A été désinfecté sur les parties suivantes :**

Désinfection du tableau de bord

Désinfection du poste de conduite

Désinfection des rideaux et sièges en tissus (conducteurs et voyageurs)

Désinfection des parois et cloisons des bus

Désinfection des tablettes et des sièges de car

Désinfection des ceintures de sécurité

Désinfection du plafond

Désinfection des parties extérieures du véhicules

Désinfection de la climatisation / ventilation

**Désinfectant utilisé :**

Eau de javel à 0,5%[[1]](#footnote-1)

Désinfectant virucide

**Equipement de protection individuel (EPI) utilisé :**

Tablier plastique à usage unique (UU)

Masque chirurgical

Paire de gant de ménage

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| DATE et SIGNATURE : |  |  |
| **COMMENTAIRES :** |  |  |
| **REPRESENTANT DU TITULAIRE** | **REPRESENTANT DU SERVICE FAIT**  **(grade, nom, prénom, fonction)** | |
|  |  | |
|

1. : Recommandation Service de santé des armées : **« Dilution de la Javel** à partir d’un bidon à 2.6% de chlore actif : mélanger un 0,5 litre d’eau de javel et 2 litres d’eau dans un récipient pour de l’eau de javel à 0.5%, ou bien mélanger 4 cuillères à café d’eau de javel pour un litre d’eau et verser le tout dans un flacon pulvérisateur. Reproduire l’étiquette du produit dilué sur le nouveau contenant. [↑](#footnote-ref-1)